



## GENAY, A L'EPOQUE FEODALE (1)

C'est vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle que l'on voit apparaître une famille chevaleresque du nom de Genay. En 1087, Ange ou Auger de Gehennay, figure au nombre des bienfaiteurs du doyenné de Montberthoud (commune de

Savigneux), la plus ancienne maison ecclésiastique de la souveraineté de Dombes, qui dépendait du monastère de Cluny) (2).

L'histoire féodale de Genay commence, à proprement parler, en 1186.

A cette époque, Etienne II, sire de Villars, par reconnaissance de ce que Girin, abbé de l'Île-Barbe et ses religieux l'avaient admis à leurs prières et lui avaient assigné une prébende d'honneur, leur « bailla la garde des vignes de Vimy et tout ce qu'il y avait, un maix (mas, hameau ou grande germe) qu'il avait à Genay... »

Etienne I de Thoire, époux d'Agnès de Villars, fille unique et héritière d'Etienne II du nom, refusa de reconnaître la donation de son beau-père et, en 1217, il reprit de force à l'abbaye de l'Île Barbe tout ce qu'Etienne de Villars avait cédé. Par un acte du 3 avril 1226, le noble sire reconnaît que, malgré le traité de son beau-père « soit par fragilité humaine..., soit par mauvais conseils qu'on lui avait donnés », il était contrevenu à cette donation et à ce traité et avait fait plusieurs injures à l'abbaye « de quoi étant fâché, il en avait demandé pardon à Guillaume, abbé, et à tout son couvent ».

Il y eut pour cette donation des cautions, un Etienne de Gehennay figure parmi eux, ce qui prouve que cette famille était de quelque importance puisque son suzerain donnait un de ses membres pour caution.

En 1243, au mois d'août, Etienne II de Thoire Villars emprunta au chapitre 600 livres et donna en gage tout ce qu'il possédait « dans les paroisses de Genay, Reyrieux, Parcieux, avec les bois de Vache-Blanche, de Torery et de Laye, sis à Genay et à Reyrieux, excepté le droit de pêche des lamproies et le droit de chasse au moment du rut des cerfs ».

Par acte capitulaire du 4 mai 1264, les chanoines de Lyon établissent un vingtain à Genay pour en appliquer le produit à la fortification du village et à la construction d'un château-fort.

Lors de l'émeute de 1269 et du massacre des Ecullois par la corporation lyonnaise des écorcheurs, des cordiers et celle des bouchers, une de leur bande remonta la Saône grâce à quelques bateaux armés et put envahir Genay. Elle y commit de nombreux méfaits « mais ils ne purent pénétrer dans l'église défendue par les gens du pays ».

Le chapitre de Lyon, averti par cette désastreuse invasion du danger qu'il y avait à établir le siège de sa juridiction à Genay et sur les rives de la Saône, aux

portes presque de Lyon, choisit le lieu de Bernoud pour être la demeure de son châtelain (transaction de 1304 entre l'église de Lyon et Humbert de Thoire Villars).

Nous voyons, en 1336, qu'un Jean de Genay rendait hommage au sire de Thoire Villars pour une maison qu'il possédait à Massieux, qui lui « rendait » 30 sols de rente.

Plus tard, en 1345, c'est un Etienne de Genay qui reprend en fief du sire de Beaujeu une maison appelée d'Avoine, située à Montanay.

Le 28 février 1340, Pierre de Francheleins, damoiseau, en reconnaissance de service qu'il avait reçu d'Etienne de Laye, chevalier, seigneur de Saint-Lager et de Saint-Symphorien, se déclare son homme lige pour tout ce qu'il possédait à Genay, Vimy et Massieux.

En 1346, eut lieu une transaction entre l'église de Lyon, d'une part, et le sire de Beaujeu de l'autre. Dans les plaintes articulées par l'archevêque contre Edouard de Beaujeu, il est dit : « que quoiqu'il y eût de très anciennes limites entre la seigneurie de Vimy et celle de Genay, le sire de Beaujeu avait envoyé des gens armés et avait fait arracher les bornes pour étendre sa juridiction et usurper les pâturages des habitants de Genay. »

Il dit encore que les gens du sire de Beaujeu étaient entrés avec des hommes armés sur les terres de Genay, et y avaient fait « toutes sortes d'hostilités ».

En 1364, les chanoines comtes de Lyon songèrent à fortifier Genay. Dans ce but, par un acte capitulaire en date du 1<sup>er</sup> août 1369, ils établirent un vingtain des fruits dans tout le mandement de Genay et de Bernoud, afin de subvenir à la clôture du village de Genay, qui fut encore augmenté en 1373.

Pour récompenser les habitants du zèle qu'ils avaient déployé à élever les ouvrages de défense, ils leurs accordèrent, le 16 janvier 1376, une charte de véritables franchises et libertés dont le premier article est ainsi formulé :

« que les habitants seront exempts de toute taille et regardés comme bourgeois non taillables et francs de toute imposition prélevée par les dits seigneurs ou en leur nom. »

L'usurpation de la justice sur les terres de Bernoud et de Genay, en 1384, par le seigneur du Plantay, un chevalier du comte de Savoie, nécessita l'arbitrage du sire Thoire de Villars et de l'archevêque de Lyon.

En 1392, Jean de La Baume, seigneur de l'Abergement, saisit le village au nom du comte de Savoie et ne le restitua qu'à la fin de l'année suivante ; enfin en 1397, Guigues de Montbel, seigneur d'Entremont, le surprit et le saccagea de nouveau. Afin de se donner un protecteur capable de les protéger, les habitants se mirent, le 6 juin 1398, sous la sauvegarde du comte Amédée de Savoie. Par cet acte important, les habitants de Genay et Bernoud promirent de lui payer pour cette garde cent livres de cire.

Cette reconnaissance fut faite à Jean de La Baume, dans ses terres de Bresse, par Etienne Saillard, Laurent de Pize et Jean Fabre, syndics de Genay, assistés des conseillers Hugonnet, Jossierand, Pierre Mély, Jean Mély,



Pierre Thibaut, Etienne Chevalet, Pierre Dalmais, Guillaume Tarare et Jean Guillot.

Cette reconnaissance fut renouvelée le 13 août 1409.

En 1426, le 6 avril, les syndics de Genay et ceux de Rochetaillée firent à Amédée VIII, duc de Savoie, un don gratuit de 200 florins pour aider le prince à reconquérir le comté de Valentinois et de Diois.

Cette donation, toute gratuite, comme le reconnaît le duc, a plutôt l'air d'une concession arrachée à la reconnaissance des habitants de Genay et de Rochetaillée pour des services rendus, qu'un droit acquis.

Dans cet acte assez bizarre, on voit que Genay a supplanté Bernoud, que c'est lui qui commande à tous les villages de la rive gauche de la Saône « ressortant de la dite châtelainie de Genay ».

Le 2 octobre de cette même année, Hugonin de Chandée autorisa les habitants de Genay à fortifier la poype qui existait dans la commune. De cette forteresse, que l'on appelle aujourd'hui le Fortin, il ne reste plus que les tours, la porte principale et quelques plans de murs avec leurs meurtrières.

En 1446, le châtelain de Genay, par grâce spéciale, accorda la permission de bâtir une maison dans l'enceinte du château. Cet exemple fut suivi et d'autres permissions furent données en 1474 et 1542, car le fort devenait presque inutile depuis l'annexion de Genay à la France.

La population croissant, le chapitre ordonna, en 1480, de faire une chapelle, un cimetière et d'élever une tour supplémentaire. Il paraît que les habitants goûtèrent peu cette nouvelle dépense et s'y refusèrent, ce qui leur valut, pour leur désobéissance, une amende de 100 livres qui fut diminuée de moitié par une autre ordonnance de 1486 : « attendu que les habitants avaient mis beaucoup de zèle à amener la pierre et la chaux. »

C'est vers cette époque qu'on signale la formation du Franc-Lyonnais dont Genay fit partie. Le chapitre de Lyon avait agrandi, peu à peu, les dotations royales anciennes par des acquisitions et des échanges. Le tout arriva ainsi à former comme un petit état auquel le chapitre de Lyon accorda une importante concession de franchises d'où le nom de Franc-Lyonnais (traité de Suzanne de Bourbon 1512-1513).

Les villages de Cuire, la Croix-Rousse et un tiers de Caluire en faisaient partie ; Fontaines, Rochetaillée, Fleurieu en dépendaient également ; Neuville, autrefois Vimy, en était la capitale.

Une autre agglomération de villages appelée Petit-Franc-Lyonnais comprenait la commune entière de Genay, le hameau de Bernoud dépendant de Massieux, puis de Civrieux, le quart de cette ancienne commune de Civrieux et une faible portion de celle de Saint-Jean-de-Thurigneux.

Une seconde partie du Petit-Franc-Lyonnais se composait des communes de Saint-Bernard, Riottier, et un tiers environ de celle de Saint-Didier-de-Formans.

Alors commence pour Genay une nouvelle histoire que nous aurons certainement le plaisir de vous conter, un jour prochain.

Notons, toutefois, qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, notre village portait le titre de baronnie et qu'en 1789 il avait pour seigneur M. de Linars, chanoine-comte de Lyon.

**GIANA**

(1) D'après Debombourg, M.-C. Guigue, Aubert, V. Smith, H. de Saint-Didier.

(2) La famille de Genay fera l'objet d'une prochaine note dans le bulletin.